Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260305-DC2026030429-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 février s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260304/29 :
POLE SANTE DE VINCI – 4-6 rue Léonard de Vinci - Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public en vue d'une cession à la SCA
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS, Anthony CARO.
Absents représentés : Jean-Yves COZIC a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Loïc HAREL a donné pouvoir à Philippe GOURAUD
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 15 - Pouvoirs : 2 - Votants : 17
Secrétaire de séance : Nicolas LE GROS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 15 conseillers municipaux présents

---

Monsieur Philippe GOURAUD rappelle au Conseil municipal la délibération du 10 décembre 2025 par laquelle il a été décidé de céder à la SCA PÔLE SANTE DE VINCI un bien cadastré AH 132p et AH 320p, appartenant à la Commune de PLUNERET.

Le bornage, effectué par la SARL NICOLAS et ASSOCIES a montré qu'une partie du domaine public communal devait être rajoutée à la parcelle cédée.

L'emprise foncière d'une surface d'environ 109 m² fait partie du domaine public communal. Il convient de prendre une délibération de désaffectation et de déclassement de cette emprise du domaine public communal.

La procédure est dispensée d'enquête publique car le déclassement ne modifie pas les conditions de desserte du domaine public.

Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la Commune n'est plus affectée à l'usage public ;

Considérant le plan joint en annexe de la présente délibération, précisant les limites projetées du bien communal désaffecté ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la désaffectation et le déclassement de cette emprise, d'une surface d'environ 109 m², située 4-6, rue Léonard de Vinci ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 5 mars 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN